

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 5 MARS 2019

**DÉLIBÉRATION N° 2019-03 : MISE À JOUR DE LA DÉSIGNATION DES MEMBRES
DU COMITÉ D'ORIENTATION « MILIEUX TERRESTRES »**

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité, en particulier son article L.131-12 ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-12 du Conseil d'administration du 29 mars 2017 portant adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration et de ses instances ;
- Vu la délibération n° 2017-35 du Conseil d'administration du 27 septembre 2017 relative aux champs prioritaires de travail des comités d'orientation ;
- Vu la délibération n° 2017-48 du Conseil d'administration du 27 novembre 2017 portant désignation des membres du Comité d'orientation « Milieux terrestres » ;
- Vu la délibération n° 2018-11 du Conseil d'administration du 13 mars 2018 portant désignation de membres du Comité d'orientation « Milieux terrestres » ;
- Vu la délibération n° 2018-41 du Conseil d'administration du 25 septembre 2018 portant mise à jour de la désignation des membres du Comité d'orientation « Milieux terrestres » ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

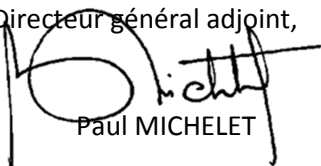
D É C I D E

ARTICLE 1 :

L'article 1 de la délibération n° 2017-48 du 27 novembre 2017, modifiée le 13 mars 2018 puis le 25 septembre 2018, portant désignation des membres du Comité d'orientation « Milieux terrestres » est modifié par les désignations suivantes :

- Non membres du Conseil d'administration de l'AFB :
 - ✓ En tant que représentants des services et établissements publics de l'État :
 - représentant le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) :
 - Madame Sylvie GUICHOUX-CLÉMENT, titulaire (*en remplacement de Madame Charlotte LE BRIS*), et Monsieur Yves MAJCHRZAK, suppléant (*en remplacement de Monsieur Frédéric MORTIER*)

Pour le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,
Le Directeur général adjoint,



Paul MICHELET

Le Président
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN